



La Pêche

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE LA PÊCHE

AVIS PUBLIC

DEMANDE D'USAGE CONDITIONNEL AU RÈGLEMENT RELATIF AUX USAGES CONDITIONNELS
PORTANT LE NUMÉRO 145.31-2025.

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée :

QUE lors de la séance ordinaire du conseil municipal qui se tiendra **le mardi 8 septembre 2026 à compter de 19 h 30**, le Conseil doit statuer sur une demande d'usage conditionnel au Règlement relatif aux usages conditionnels portant le numéro 145.31-2025 pour la propriété sise au 373, montée Bussière à La Pêche connue sous le lot 5 919 392 du cadastre du Québec.

Demande d'usage conditionnel afin d'autoriser un logement additionnel conformément aux dispositions du Règlement relatif aux usages conditionnels 145.31-2025.

La séance publique aura lieu à l'Hôtel-de-Ville de La Pêche, située au 99, route Principale Est à La Pêche. Au cours de cette assemblée, toute personne intéressée pourra se faire entendre par le conseil municipal relativement à cette demande.

DONNÉ à La Pêche, ce 17^e jour du mois d'août deux mille vingt-six (2026).

Annie Racine
Directrice générale et greffière-trésorière par intérim

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Annie Racine, directrice générale et greffière trésorière par intérim, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut mentionné, en affichant une copie aux endroits fixés par le conseil.

En foi de quoi je donne ce certificat ce 17 août 2026.

Annie Racine
Directrice générale et greffière-trésorière par intérim



La Pêche

Lot 5 919 392
373, montée Bussière

